

# CONGRES NATIONAL DE L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

\*\*\*\*\*

## DECLARATION D'ACTION CIVIQUE De LA BAULE 2008

### L'IDENTITE NATIONALE

Depuis sa création, il y a 90 ans, de la volonté du Bienheureux Père BROTTIER et de Georges CLEMENCEAU, l'U.N.C. a toujours considéré qu'il était de son devoir civique de s'exprimer sur les grands sujets et interrogations qui concernent la vie de la nation, de la cité, des fondements de la société et de son avenir.

C'est pourquoi, dans la continuité des thèmes développés ces dernières années, la francophonie, l'état de droit, l'engagement citoyen, pour nous Membres de l'U.N.C. et de l'A.E.V.O.G., il nous a semblé logique de réfléchir, en ce congrès de LA BAULE, sur le présent et le devenir de :

#### « L'IDENTITE NATIONALE »

une question d'actualité qui ne pouvait être éludée et nous laisser indifférents, conscients que nous sommes, de nos responsabilités de citoyen engagé et de notre devoir de combattant.

#### L'IDENTITE NATIONALE AUJOURD'HUI

L'Identité Nationale n'est pas le résultat d'un processus spontané ou une synthèse du pluralisme et de la diversité des populations...

C'est le fruit d'un processus d'hérédité, d'une longue histoire forgée au fil des siècles, de luttes communes et de l'effort collectif dans des périodes de déchirements et de grands moments de rassemblement.

.../...

Une longue histoire qui s'est façonnée progressivement s'appuyant sur un socle constitué de traditions séculaires fondées sur des valeurs reconnues, appréciées, voire enviées dans le monde entier.

Des valeurs fortes qui ont traversé et fait face aux évolutions, propres à unir les différences et qui se résument dans les trois mots de notre devise française « **LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE** », trois mots qui recouvrent les principes fondamentaux de notre modèle démocratique – promotion et défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, Liberté de pensée et d'opinion, pluralisme et acceptation de la liberté religieuse consacrés par la loi de 1905 sur la laïcité, fruit d'une longue maturité historique et politique.

L'Identité Nationale c'est aussi le rôle prééminent de l'Etat, l'école qui « modèle et éduque » les futurs citoyens dans le respect de nos symboles patriotiques, le Drapeau, l'hymne national et dans la connaissance de la langue française, facteur d'unité légale et administrative depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1589.

Alors, c'est une évidence « l'histoire constitue le pilier essentiel de l'identité nationale »... Une histoire qui doit, certes, montrer les parts d'ombres et de lumières authentifiant la vérité historique et restituant l'événement dans le contexte du moment. Ce qui rejette toute entreprise de culpabilité du passé, la multiplication des repentances et de dénigrement systématique du passé... !

## **LES DEFIS DE 2008**

Aujourd'hui cette identité est menacée, confrontée à l'action de forces déstabilisatrices qui, à terme, pourraient conduire à son éclatement ou, du moins, à son morcellement.

## **DE L'INTERIEUR**

Les défis les plus préoccupants se situent au niveau de la perte des repères sociaux et du civisme, s'accompagnant de la dégradation des mœurs dans le quotidien de la vie.

Mais aussi, elle est menacée par l'éclosion de particularismes ethniques et religieux auxquels on assiste depuis plusieurs décennies avec l'arrivée de flux migratoires de toutes origines dont certains, parmi les plus récents nourrissent des stratégies identitaires approchant, voire affirmant leur propre culture, leurs coutumes civiles et confessionnelle ; position antinomique de la volonté de s'intégrer dans la société et de devenir des citoyens français à part entière avec les mêmes droits et les mêmes devoirs politiques et civils.

.../...

Certes, l'Identité Nationale se doit d'être ouverte ; *« elle peut se modifier sous l'apport bénéfique des populations venues d'ailleurs, mais on peut s'interroger sur la façon dont elle va évoluer à chaque flux migratoire »* - (Max GALLO académicien) – Pour autant que son développement et cette ouverture se fassent dans le cadre intangible de la communauté nationale.

Dans cette perspective et pour éviter toutes dérives, abus ou incohérences dans cette procédure d'acquisition de la citoyenneté, il apparaît souhaitable que, le droit du sang s'avérant prépondérant, de nouvelles règles et de nouvelles limites soient redéfinies pour l'attribution de la nationalité française par droit du sol.

Depuis les années 1960 on assiste à une émergence d'identités régionales de plus en plus reconnues. Elles s'accompagnent d'une renaissance de leurs langues spécifiques. Elles font partie de notre histoire et de notre culture ancestrale. Certes ! Mais il faut prendre garde qu'elles ne se complaisent pas dans un comportement de repli de soi avec, pour conséquence, des failles irréversibles dans notre communauté. Car, bien au contraire, leur particularisme et leur richesse issus du terroir peuvent enrichir la langue française face à l'hégémonie envahissante sur notre sol de langues étrangères !

## **DE L'EXTERIEUR**

Il faut dire aussi que l'Identité Nationale est également bousculée aujourd'hui par l'onde de choc de la mondialisation et interpellée par l'Identité Européenne, quand bien même celle-ci demeure balbutiante

En outre, son universalité née du siècle des lumières, sa civilisation humaniste née de sa culture et de ses racines judéo-chrétiennes peuvent constituer le ciment qui unira les identités nationales des Membres de cette Union Européenne.

Et, comme elle a su « unir » ou plus exactement « intégrer », assimiler de nombreux courants migratoires venus déjà de différents pays d'Europe, cela lui donne une particularité qui a valeur d'exemple.

Cependant, cela ne peut s'envisager que sous certaines conditions, la première étant qu'il ne faudrait pas renier notre propre identité et qu'il faudrait rester fidèle à notre histoire. Ensuite, que cette nouvelle identité se définisse avant tout par une citoyenneté commune admise par tous et la proclamation d'un droit européen incluant, pour tous les peuples, les mêmes droits et les mêmes devoirs.

.../...

## EN GUISE DE CONCLUSION

En 1961, déjà ! Le Général d'Armée ELY - Chef d'Etat-Major Général de l'époque, déclarait :

*« Qu'est notre fierté d'avoir su, mieux que nulle autre nation, conjuguer sur un fond celtique, les apports des civilisations humanistes et techniques où chaque français ou étranger, de bonne volonté, peut s'insérer et s'épanouir ».*

Ceci explique que le monde combattant ait le devoir de se préoccuper de la pérennité et du devenir de notre identité, même s'il faut admettre qu'elle n'a pas vocation à rester immuable et qu'elle puisse évoluer dans le temps.

Du moins, nous avons pour mission de veiller à ce que cette évolution ne porte pas atteinte à ses principes fondamentaux et au socle sociétal qui l'ont façonnée.

En cette année du 90<sup>ème</sup> anniversaire de l'U.N.C., Nous Combattants, gardiens de la mémoire collective de notre pays, sommes, comme l'ont été tous ceux qui nous ont précédés, particulièrement attentifs, avec raison, clairvoyance et objectivité à la pérennité de notre Identité Nationale.

Il y va de l'avenir de notre Nation.

Il y va de l'avenir de la France.

Claude LE BARILLIER  
Vice-Président National  
Président de la Commission Nationale  
d'Action Civique

Sur les réflexions des membres de l'U.N.C. ayant répondu au questionnaire d'Action Civique sur l'Identité Nationale.